

---

Comme l'indique l'analyse présentée au chapitre V, non seulement l'accord de libre-échange maintiendra les bons résultats obtenus récemment par le Canada sur le plan de l'emploi, qui seraient autrement compromis par l'intensification des menaces et des mesures protectionnistes aux États-Unis, mais il stimulera encore davantage la création d'emplois – en créant 120,000 nouveaux emplois nets d'ici 1993. Par conséquent, une économie canadienne en expansion offrira des possibilités d'emploi de rechange à ceux qui pourraient être déplacés pendant l'adaptation au régime de libre-échange.

L'économie canadienne est sur le point d'aborder sa sixième année d'expansion soutenue depuis la récession de 1981-1982. Cette performance facilitera en soi l'adaptation. De plus, notre économie a fait preuve de souplesse et d'adaptabilité remarquables face à l'évolution de la conjoncture économique. Cette faculté d'adaptation au changement est illustrée par les indicateurs suivants:

*Rotation de la main-d'oeuvre.* Les travailleurs canadiens ont une forte capacité d'adaptation à l'évolution des possibilités d'emploi. Au cours d'une année typique, on dénombre plus de cinq millions de changements d'emploi touchant environ quatre millions de travailleurs – soit près du tiers de toute la population active canadienne. La rotation de la main-d'oeuvre n'a rien à voir avec le chômage. Environ la moitié de tous les changements d'emploi correspondent à des personnes qui passent directement de leur ancien emploi à leur nouveau. Les changements que les travailleurs canadiens réalisent aussi facilement sont appréciables.

Près des 50 pour cent des travailleurs changent de secteur d'emploi après une période de chômage et près des 70 pour cent sont au service d'un employeur différent cinq ans plus tard. Dans une démonstration d'adaptabilité particulièrement remarquable, environ la moitié de ces travailleurs occupent des fonctions différentes dans leur nouvel emploi.

*Mobilité de la main-d'oeuvre.* La mobilité de la main-d'oeuvre canadienne face à des modifications relatives de la conjoncture économique dans les diverses régions du pays est considérable. Par exemple, pendant la deuxième moitié des années 70, environ 48 pour cent de la population canadienne a changé de résidence au moins une fois. Pendant la même période, les taux de mobilité entre municipalités ont également été importants, s'élevant à environ 20 pour cent de la population. Cela laisse supposer que les Canadiens savent exploiter les nouvelles possibilités, où qu'elles se présentent.

*Changements structurels permanents.* Depuis le début des années 80, la répartition sectorielle de l'emploi a subi d'importantes modifications. Par exemple, entre 1981 et 1986, l'emploi a diminué de 39 pour cent dans l'industrie de la machinerie et de 23 pour cent dans le secteur des métaux de base, tandis qu'il augmentait de 30 pour cent dans l'industrie du caoutchouc et du plastique et de 26 pour cent dans l'impression et l'édition. L'ampleur de ces changements illustre bien l'intensité et l'efficacité